Compte rendu de la réunion publique du 20 mai 2006 : « accueil postulant »

Une trentaine de familles étaient présentes, soit environ 60 personnes. En majorité des nouveaux couples, soit au tout début de leurs démarches, soit ayant déjà obtenu leur agrément.

Didier présente rapidement l'association EFA et donne quelques informations sur l'AFA.

Témoignage de la famille G.

3 enfants « faits maisons » et un enfant adopté en Ethiopie par l'OAA «Les Enfants de Reine de Miséricorde » à Coutances.

Obtention de l'agrément en septembre 2005, démarche auprès de « Les Enfants de Reine de Miséricorde» et attribution en décembre 2005 d'un garçon de 6 ans et demi que la famille est allée chercher en février 2006 (une semaine sur place).

Tout se passe bien. Enfant scolarisé en grande section de maternelle.

Question: le fait d'avoir des enfants « faits maison » est-il un avantage pour l'adoption?

Témoignage de la famille D.

2 enfants « faits maisons » (4 et 7 ans) et un enfant adopté en direct à Madagascar. Obtention de l'agrément en septembre 2003 et arrivée de l'enfant en septembre 2005. Plusieurs voyages à Madagascar pour « visiter » des institutions.

Des blocages à plusieurs niveaux :

- non prioritaire car déjà deux enfants
- ratification de la convention de la Haye (lois non votées à ce jour)

Question : le choix d'UN pays est-il important ou au contraire faut-il élargir ses souhaits ?

Mr GAREL présente l'association LA CAUSE (www.lacause.org)

Mr Garel est depuis peu correspondant départemental de l'association La Cause. Cet OAA est habilité pour Madagascar, la Roumanie, l'Arménie, Haïti et le Cameroun. Elle confie peu d'enfants et a aussi des activités de parrainage et de développement sur place. Beaucoup de questions concernant le choix des couples.

Ensuite des échanges informels autour d'un goûter.